



Ministère de l'Intérieur

Le 18 octobre 2018

Communiqué de presse

Procédure exceptionnelle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans l'Aude

Lors de l'épisode méditerranéen de type cévenol qui a frappé l'Occitanie dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018, le département de l'Aude a subi des précipitations d'un niveau exceptionnel, générant localement, en quelques heures, l'équivalent de 3 mois de pluie.

Ce sont près de 1500 femmes et hommes, sapeurs-pompiers, unités spécialisées de la sécurité civile, bénévoles des associations agréées et forces de sécurité intérieure, appuyés par de nombreux moyens hélicoptés, qui ont été engagés au plus près des zones sinistrées. Cette mobilisation d'ampleur a permis de procéder à la mise en sécurité et au sauvetage de plusieurs centaines de personnes.

Compte tenu de la gravité de l'évènement qui a entraîné le décès de 14 personnes et nécessité l'évacuation de 1800 personnes, au nom de la solidarité nationale, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre, en urgence, une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les 126 communes de l'Aude les plus sérieusement touchées. Un arrêté interministériel exceptionnel a été publié ce jour.

Les dossiers de toutes les autres communes sinistrées seront examinés, dès la semaine prochaine, en procédure accélérée.

Par ailleurs, le Gouvernement a demandé la mobilisation de tous les dispositifs de secours, notamment le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) et le fonds de secours d'extrême urgence (FSEU), au bénéfice de ceux de nos concitoyens qui ont tout perdu au cours de ces événements dramatiques.

Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr